

**VOUS RAMASSEZ  
LES CROTTES  
DE VOTRE CHIEN ?**

**Bravo !**

**LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !**

MACON.fr   



# EMPLACEMENT DES CANISSETTES ET DES DISTRIBUTEURS DE SACS



**SIGNALER UN PROBLÈME ?**  
*Allô Mairie*  
**0 800 337 273** Service & appel gratuits



La propreté urbaine est l'une des priorités de la Ville de Mâcon. Les 24 agents municipaux du service nettoyage luttent au quotidien contre les dépôts sauvages, les chewing-gums ou encore les mégots afin de préserver le cadre de vie des Mâconnaises et des Mâconnais. Parmi ces fléaux, les déjections canines dégradent nos rues et nos espaces verts tout en altérant l'image de notre commune, alors même que leur ramassage incombe aux propriétaires de chiens.

Pour les aider dans cette tâche, **16 canisettes** et **42 distributeurs de sacs** à déjections canines, régulièrement rechargés par les agents de la Ville, sont à disposition à proximité des lieux de promenade les plus fréquentés par nos amis à quatre pattes. Des sacs sont enfin à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville et de la Police Municipale, à glisser après usage dans l'une des **800 poubelles** réparties sur le territoire de Mâcon.



Depuis 2021 la ville de Mâcon est labellisée « Ville éco-propre » par l'AVPU\* et a décroché sa première étoile en 2022.

Pour que Mâcon demeure une ville propre et agréable...  
**CHACUN DOIT AGIR !**

\* Association des Villes pour la Propreté Urbaine - Ce label récompense les collectivités qui s'engagent à moyen terme pour améliorer durablement la propreté de leurs espaces publics

**SIGNALER UN PROBLÈME ?**

*Allô Mairie*

**0 800 337 273**

Service & appel  
gratuits

NE PAS RAMASSER LES DÉJECTIONS DE VOTRE CHIEN EST SANCTIONNÉ D'UNE AMENDE DE 135 EUROS  
CONTRAVENTION DE QUATRIÈME CLASSE - ARTICLE R634-2 DU CODE PÉNAL

